

franchement qu'à mon avis la majoration projetée est pleinement motivée.

Je comprends parfaitement l'attitude de ceux qui prétendent que la majoration est trop forte; je ne mets pas en doute leur bonne foi. Je trouve un peu plus difficile de comprendre l'attitude de l'opposition officielle,—pas tous sans doute,—ont assez d'expérience de la vie publique, du commerce ou des professions pour savoir, d'abord quelles sont les obligations d'un homme public et, en second lieu, quelle rémunération touchent des hommes de compétence comparable dans les professions et carrières, hors du parlement. Je ne puis donc pas comprendre comment des personnes aussi expérimentées que mon honorable ami, le chef de l'opposition, ou que mes amis les représentants de Greenwood, de Vancouver-Quadra, de Dufferin-Simcoe (pour ne nommer que quelques-uns de mes vis-à-vis) peuvent espérer obtenir au moyen d'une commission royale des renseignements quelconques sur le montant auquel devrait s'élever le traitement de ceux qui exercent les fonctions administratives de membre du Gouvernement.

Je ne puis accepter l'opinion du chef de l'opposition selon laquelle tous les ministres ne devraient pas toucher le même traitement. Il peut être vrai, c'est sans doute même le cas, que certains ministères imposent, du point de vue administratif, de plus lourdes charges que d'autres. Toutefois, chaque membre du gouvernement doit partager la responsabilité générale des programmes adoptés par le Gouvernement. D'ailleurs, sauf erreur, jamais au Canada aucun gouvernement provincial (certainement pas le gouvernement fédéral) n'a établi de distinction relativement au traitement que devaient toucher les différents membres du conseil privé.

**M. Hansell:** Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours mais au cours du débat tendant à la deuxième lecture du bill, j'ai posé une question au ministre. Quand il a répondu, il n'a pas fourni le renseignement que je demandais. Je pose la question de nouveau car j'estime que le renseignement demandé devrait être consigné au hansard. Combien de personnes au service de l'État ou de quelque société de la couronne reçoivent des traitements de \$10,000 ou plus?

**L'hon. M. Abbott:** Je n'ai pas ces chiffres à la main. Je signale cependant que dans plusieurs des sociétés de la Couronne, certains administrateurs touchent des salaires passablement plus élevés que \$10,000. Ces traitements correspondent à ceux que versent les entreprises industrielles qui choisissent leur personnel dans la même catégorie d'admi-

nistrateurs. Les traitements sont certes beaucoup plus élevés dans un grand nombre de sociétés de la Couronne.

Il convient peut-être que je signale qu'il y a un certain rapport entre la rémunération versée aux ministres du cabinet et les traitements versés à un certain nombre de hauts fonctionnaires, ce qui tend peut-être à établir un maximum peu souhaitable. Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à garder certains de nos hauts fonctionnaires qui recevaient des offres comportant un traitement beaucoup plus élevé à l'extérieur des services du gouvernement. Je parle des fonctionnaires des catégories les plus élevées. Je pense donc qu'il est juste de dire que la rémunération versée aux ministres a un certain rapport avec le traitement versé aux dirigeants permanents des ministères.

**M. Hansell:** Je crois que le ministre des Finances n'était pas à la Chambre lorsque j'ai parlé de cette question, mais le premier ministre suppléant...

**L'hon. M. Abbott:** J'y étais une partie du temps, mais j'ai dû sortir.

**M. Hansell:** Si j'ai demandé le renseignement, c'est qu'à mon avis la population du Canada devrait connaître le rapport qu'il y a entre la rémunération des membres du cabinet et le traitement des autres hauts fonctionnaires ou administrateurs des sociétés de la Couronne. Comme je l'ai signalé plus tôt, si quelque chose ne va pas dans un ministère de l'État ou dans une société de la Couronne, les fonctionnaires en question peuvent démissionner et c'est le Gouvernement qui devra essuyer les coups. En dernier ressort, c'est au Gouvernement et aux ministres compétents, qu'incombe la responsabilité du succès ou de l'échec dans l'administration de tous ces services.

Je n'ai pas posé la question uniquement pour me renseigner; je suis parfaitement d'accord avec le ministre. Toutefois, pour bien des gens au pays, le relèvement du traitement des ministres semble très considérable. Si ces traitements peuvent se comparer avec d'autres au même niveau ou à des niveaux plus élevés, la population devrait alors le savoir. Je tiens à ce qu'on le consigne au compte rendu afin que la population puisse le savoir. Je pourrais peut-être consigner une question au *Feuilleton*, mais le Gouvernement ne voudrait peut-être pas y répondre. Je devrais peut-être la poser de toute façon afin de voir ce qui va arriver. Le ministre peut-il nous dire comment ces traitements se comparent avec ceux des sous-ministres? Y a-t-il un sous-ministre qui reçoit un traitement plus élevé que celui de son ministre?